



HAL
open science

Histoire des TIC dans les CDI : entre recherche documentaire et culture de l'information

Yolande Maury

► **To cite this version:**

Yolande Maury. Histoire des TIC dans les CDI : entre recherche documentaire et culture de l'information. InterCDI, 1999, 160, pp.12-20. hal-00617411

HAL Id: hal-00617411

<https://hal.science/hal-00617411v1>

Submitted on 28 Aug 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Histoire des TIC dans les CDI : entre recherche documentaire et culture de l'information

Yolande Maury
CEMTI/GRAME, Université Paris 8

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ¹ ont connu un développement rapide dans les centres de documentation et d'information (CDI) à partir des années 1990, avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'enseignement disciplinaire. L'informatisation des centres a d'abord été l'œuvre de quelques pionniers (documentalistes et/ou chefs d'établissement), dont les actions sont restées ponctuelles, le plus souvent circonscrites à des initiatives personnelles ou à des expérimentations locales. La généralisation du processus qui est observable aujourd'hui semble relever tout à la fois de la volonté des acteurs du terrain, d'incitations institutionnelles et/ou de choix politiques locaux (régionaux ou départementaux).

I - L'introduction de l'informatique dans les CDI dans un contexte de rénovation scolaire

Le colloque de Sèvres sur l'introduction de l'informatique dans l'enseignement, sous l'égide de l'OCDE, en 1970, est le point de départ des premières expériences d'utilisation de l'outil numérique dans les établissements scolaires : de 1970 à 1976, cinquante-huit lycées français sont équipés de mini-ordinateurs et dès 1971, une centaine d'enseignants reçoit une formation longue, chez les constructeurs informatiques, dans les universités, et à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Ces premiers équipements permettent une sensibilisation des enseignants et des élèves juste avant que ne déferle la vague de la micro-informatique qui amènera le développement des technologies éducatives dans l'enseignement, notamment dans les CDI.

Les initiatives et les incitations des pouvoirs publics se succèdent ensuite tandis que la société dans son ensemble s'informatise : rapports, textes réglementaires, plans d'équipements visent l'intégration effective de l'informatique dans les pratiques scolaires, d'abord dans le respect des disciplines et des programmes, ensuite selon une approche transversale qui confirme le CDI dans son rôle pédagogique.

1 Nous empruntons notre définition des " Techniques de l'information et de la communication " à Bernard Dizambourg (*BO de l'Éducation nationale*, 1^{er} mai 1997, n° 18, p. 1276) : " les technologies nouvelles recouvrent actuellement l'ensemble des techniques qui permettent d'accéder à l'information numérisée, de la créer ou de la transmettre. Que cette information se présente sous forme de textes, d'images ou de sons ", [qu'elle soit] " disponible localement - par exemple grâce à des cédéroms - ou [...] accessible en ligne par l'intermédiaire des réseaux numériques externes, comme l'internet ".

Les vastes plans informatiques du début des années 80

Les vastes plans mis en œuvre au début des années 80 affichent un triple objectif : l'équipement des établissements, la formation des enseignants et l'initiation des élèves, à la programmation notamment. L'informatique devient un objet d'enseignement comme le préconisaient les rapports Simon et Schwartz, tandis que les CDI s'affirment en tant qu'instruments de la rénovation scolaire.

L'opération " 10 000 micro-ordinateurs ", lancée en 1979 par Christian Beullac, ministre de l'éducation nationale, dans le prolongement du rapport Nora-Minc (" Pour l'informatisation de la société ", 1978), est renouvelée et amplifiée par son successeur Alain Savary quatre ans plus tard, elle devient " 100 000 micro-ordinateurs ".

Deux cent cinquante CDI, choisis par les recteurs, sont alors équipés de Micral (des appareils fin de gamme, les établissements en cours d'équipement reçoivent des Thomson T07).

Alors que deux thèses s'affrontent - l'ordinateur objet et l'ordinateur outil d'enseignement - l'usage effectif de ce dernier concerne surtout les disciplines. L'information sur le rôle de l'informatique dans la société, recommandée par les textes, demeure l'exception.

Le rapport Pair-Le Corre en 1981 met pourtant l'accent sur les applications de l'informatique et de la télématique en documentation et il encourage la constitution de réseaux : si l'ordinateur permet de gérer localement un petit fichier de documentation pédagogique, l'échange de données entre centres et la diffusion d'informations à partir de banques de données peuvent être résolus par des réseaux télématiques.

Jusqu'à-là, les expériences menées ont été plutôt disjointes, à l'exception de celle du CRDP de Lyon qui a effectué un intéressant travail de réflexion ; les rapporteurs proposent alors de le retenir comme centre témoin pour expérimenter des applications documentaires sur micro-ordinateurs.

Pour ce qui est des CDI, ces derniers jouant un rôle très important dans le milieu scolaire, leur installation, dorénavant, doit aller de pair avec leur équipement informatique.

Mais mis à part les deux cent cinquante privilégiés, les CDI sont les grands oubliés de ces premières expérimentations, alors que beaucoup de documentalistes s'investissent en salle informatique.

Les logiciels de recherche documentaire² sont encore rares et peu adaptés aux centres, en raison de leurs capacités limitées et de l'absence de normalisation des supports.

Dans un article sur l'informatique documentaire, Jacques Arzac doute que les faiblesses des logiciels soient perçues comme un manque grave, urgent à combler, en y mettant le prix

2 À côté des logiciels " maison " conçus par les documentalistes, on peut citer Texto, Milord, Diapason, Gérez vos fiches, Gentiana...

4 FADBEN. Des micro-ordinateurs dans les CDI, pour quoi faire ? *INTER CDI*, juillet-août 1983, n° 64, p. 10.

nécessaire ; c'est pourtant le préalable, selon lui, au développement des systèmes automatisés de documentation sur lesquels il parie³.

Quant à la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'éducation nationale (FADBEN), elle s'interroge sur l'opportunité d'installer dans les CDI du matériel sans disque dur, à la capacité de mémoire trop petite pour permettre une recherche documentaire en vraie grandeur ; elle propose d'attendre un projet plus ambitieux du ministère qui autoriserait à la fois gestion, indexation et recherche documentaire⁴.

Toute une réflexion se met pourtant en place autour de l'informatique documentaire. Des réseaux de documentalistes s'organisent et réfléchissent aux problèmes liés à l'informatisation, à ses implications pédagogiques et financières, ainsi qu'aux besoins en formation qu'elle suppose.

Le projet Sideral (Système informatisé de documentation pour l'enseignement en Rhône-Alpes), encouragé par le rapport Pair-Le Corre, se propose de mettre en réseau les fonds documentaires de plusieurs établissements (CRDP, CDDP, CDI) en vue de la consultation et de l'échange de documents.

À l'INRP, dès septembre 1980, un groupe d'enseignants-chercheurs travaille à l'élaboration d'un thésaurus dans la perspective de l'automatisation de la recherche documentaire. Et en 1982, les URFIST* sont créées par le ministère de l'Éducation nationale (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique) avec un double objectif : la formation à l'interrogation des banques de données et l'information sur la recherche documentaire informatisée.

Dans le même temps, trois rapports (Peretti, Legrand et Prost) réalisés à la demande d'Alain Savary fixent le cadre théorique de la rénovation scolaire : l'accent est mis sur l'apprentissage documentaire dans le cadre des CDI, sur le travail autonome et sur l'acquisition de méthodes de travail.

- André de Peretti déplore que les centres de documentation et les banques de données fassent " insuffisamment partie du paysage des établissements ", que les enseignants⁵ produisant des moyens d'enseignement soient rares et que ceux qui utilisent les moyens existants aussi. Il estime fondamentale la formation des

3

ARSAC, Jacques. L'informatique documentaire. *INTER CDI*, septembre-octobre 1983, n° 65, p. 46. (article paru initialement dans le bulletin du Centre des hautes études internationales d'informatique).

4

FADBEN. Des micro-ordinateurs dans les CDI, pour quoi faire ? *INTER CDI*, juillet-août 1983, n° 64, p. 10.

documentalistes, notamment aux nouvelles technologies, alors même que ces dernières (prises au sens large) vont connaître un fort développement : " dans le cadre du développement de la technologie éducative, la fonction de la documentation dans les établissements d'enseignement évoluera considérablement dans les prochaines années. Elle fera partie intégrante de la fonction d'enseignement en prenant en charge de façon croissante un objectif éducatif majeur : le conseil méthodologique, l'apprentissage du travail autonome par l'élève et l'étudiant (choix d'une activité d'apprentissage par l'élève, apprentissage de la recherche documentaire, apprentissage d'une attitude critique face à l'information, et plus généralement, méthodes personnelles de travail)"⁶ ;

- Louis Legrand, même s'il ne place pas le CDI au cœur de ses recommandations " pour un collège démocratique ", y fait référence dès qu'il aborde le travail autonome et les acquisitions méthodologiques : " le travail autonome [...] peut conduire en CDI des nombres importants d'élèves travaillant individuellement et sans aide importante "⁷. Les méthodes qu'il préconise (différenciation pédagogique, pédagogie active) en font un passage obligé ;
- Antoine Prost insiste sur la nécessité de former les jeunes et de les amener à développer au maximum leurs potentialités intellectuelles, manuelles, physiques et artistiques, et à construire leur identité sur tous les plans. Pour répondre à la diversité des élèves, il propose la diversification des études et l'introduction de

5

Pour André de Peretti, le mot " enseignant ", entendu au sens large, recouvre les personnels de documentation ; la commission recommande d'ailleurs que les personnels de documentation soient considérés comme des éducateurs à part entière dont l'activité est plus méthodologique que disciplinaire.

6

PERETTI, André (de). *La formation des personnels de l'éducation nationale : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : La Documentation française, 1982, p. 107 et 209-210.

7

LEGRAND, Louis. *Pour un collège démocratique : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : La Documentation française, 1983, p. 45.

nouveaux outils. " Diversifier les études, c'est donner aux lycéens d'autres activités que des cours à suivre et des devoirs à faire [...]. C'est faire exister à côté de la classe, d'autres lieux de travail et d'apprentissage ; à côté du professeur, d'autres sources documentaires, d'autres appuis " [...] " le travail autonome suppose le développement, dans les lycées, des centres de documentation et d'information [...] encore faut-il un bon usage du CDI ". Diversifier les études, c'est également introduire de nouveaux outils et de nouvelles situations de travail en ouvrant l'enseignement à l'informatique : l'ordinateur est un outil puissant dont l'apport est très différent de celui des pédagogies actuelles et qui mérite d'être largement exploité⁸. Le rapport ne fait pas le lien entre le CDI et l'informatisation, mais la présentation des deux développements en continu invite à faire le rapprochement, comme nous le faisons ici.

Le début des années 80 marque donc une étape importante pour les centres de documentation : sur un constat d'échec du système scolaire, ils voient leur rôle pédagogique affirmé dans les textes, en référence aux idées novatrices du moment, tandis que le progrès technologique y fait timidement son entrée ; l'usage de l'informatique reste encore essentiellement disciplinaire, mais les pratiques de travail sur documents, encouragées par les circulaires officielles, conduisent les enseignants à venir travailler dans les centres sur des supports documentaires variés (écrits, audiovisuels, multimédias).

À partir de 1983, la décentralisation, en confiant la prise en charge des bâtiments scolaires aux collectivités territoriales, va accélérer la généralisation des centres et favoriser leur équipement.

Au milieu des années 80, l'ordinateur-outil au service des apprentissages

Au milieu des années 80, l'informatique objet de savoir est remise en cause, elle devient outil au service des apprentissages, son intégration à la pédagogie prime sur l'enseignement de la programmation. Elle apparaît d'abord comme un moyen de renouveler l'enseignement avant d'être un instrument de culture, même si l'intérêt porté aux centres de documentation traduit une évolution en ce sens.

En 1985, lorsque Laurent Fabius lance le plan " Informatique pour tous " (IPT), il souhaite familiariser tous les citoyens à l'utilisation de l'ordinateur : plus de cent mille enseignants reçoivent une formation (formation à l'usage plus qu'à l'outil), des ateliers informatiques sont créés et des " valises " de logiciels sont mises à la disposition des établissements.

Le Bulletin officiel n° 39 du 7 novembre 1985 donne des orientations en ce sens et confirme cette volonté d'intégration d'un phénomène social et culturel et d'anticipation sur une évolution. Le système scolaire, et notamment le CDI, se doit de jouer un rôle moteur : le

8

PROST, Antoine. *Les lycées et leurs études au seuil du XXIe siècle : rapport au Directeur des lycées*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1983, p. 25 et 82-85.

développement des nouvelles technologies dans l'enseignement passe par celui " de la documentation et de l'information correspondante dans les CDI ", par celui de la recherche et de l'innovation et par l'initiation d'opérations de coopération internes⁹.

Cette décision traduit en fait une volonté de ne plus limiter les apprentissages documentaires au cadre étroit de la discipline et de la classe mais de les envisager dans d'autres lieux, selon une approche active et ouverte.

Comme y invitaient les rapports Peretti, Legrand et Prost, la problématique du travail sur documents commence à évoluer : de moyen d'enseignement " illustratif " ou " démonstratif " au service de l'enseignant, le document devient un outil d'apprentissage au service des élèves, même si son utilisation reste définie par le professeur en relation avec la progression de la leçon. Les nouvelles technologies participent à cette évolution.

Le contexte est favorable au développement de la télématique et de l'informatique documentaire ; on parle encore peu de logiciels éducatifs, mais les logiciels documentaires se multiplient et sont de qualité si inégale... que la revue INTER CDI, qui présente systématiquement les nouveautés, prend la décision, en novembre 1988, de ne plus publier d'articles sur le sujet.

Même s'ils sont peu performants, ces produits permettent une familiarisation au traitement automatisé de l'information : le système " Orchidée " du CATEN* de Rennes, conçu au départ pour fonctionner sur le nano-réseau, est un simple outil d'initiation et de formation à l'informatique documentaire, sa banque de données ne comprend que 550 notices ; le projet Sideral de la région Rhône-Alpes, déjà mentionné, est plus professionnel, il intègre le thésaurus Thélyce et permet la gestion de 10 000 notices.

On peut citer aussi Tite-Live des éditions Magnard, Diderot et Polydoc de la société Polyphot (qui sont signalés dans le rapport du stage d'initiative nationale qui a lieu à Paris en mars 1987¹⁰) ou bien encore Ad-Doc, CédiMac, Dico...

L'informatisation des CDI devient donc peu à peu une réalité, même si cette évolution reste très limitée tant que les choix politiques du moment affichent un respect marqué des

9

9 FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Orientations pour l'informatique dans l'enseignement. *BOEN*, 7 novembre 1985, n° 39, p. 2778-2780.

10

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Les centres de documentation et d'information : rapport du stage de formation continue d'initiative nationale, 25, 26, 27 mars 1987*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1987, 206 p.

disciplines et des programmes : en 1987, lorsque René Monory met en place un système de " licences mixtes " pour permettre aux établissements d'acquérir à bas prix et de façon légale des logiciels sélectionnés pour leur qualité pédagogique, c'est aux logiciels liés aux programmes (essentiellement des outils professionnels) qu'il donne la priorité. Le choix ne sera élargi qu'en 1989 aux cédéroms et logiciels éducatifs qui ont su trouver depuis leur place dans les CDI.

La loi d'orientation parue au BOEN spécial n° 4 du 31 août 1989 réaffirme l'intérêt de l'informatique pédagogique et présente les technologies comme instrumentales pour le travail et la réussite des élèves : " l'informatique est un outil d'enseignement permettant une meilleure individualisation de l'apprentissage, des situations pédagogiques nouvelles, et le développement des capacités logiques et organisatrices " ¹¹.

Le plan prévu pour les CDI n'aborde pas directement la question des nouvelles technologies alors que des opérations d'informatisation sont en cours ; il prévoit la généralisation des centres et demande un effort particulier aux collectivités locales pour leur aménagement et leur équipement ; au nom d'une dynamique nouvelle et d'une politique documentaire volontariste, il associe CDI, bibliothèques universitaires et musées.

Sa démarche et ses objectifs sont développés dans le Plan de modernisation du service public de l'éducation nationale annexé à la loi, qui présente les CDI comme un élément essentiel de la rénovation pédagogique : d'abord lieux d'incitation à la lecture (en référence au rapport Migeon¹²), ils sont aussi des centres de ressources documentaires multimédia, à la fois lieux de conservation de documents et lieux d'initiation à la recherche et aux techniques documentaires. L'objectif affiché est la préparation aux exigences de la société de demain¹³.

11

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Loi d'orientation sur l'éducation. *BOEN*, 31 août 1989, n° spécial 4, p. 22.

12

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Plan de modernisation du service public de l'Éducation nationale*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1991, fiche action n° 11 Développer les centres de documentation et d'information (CDI), p. 85-88.

13

MIGEON, Michel. *La réussite à l'école*. Paris : CNDP, 1989.

Dans son rapport sur les technologies nouvelles dans l'enseignement général et technique, Monique Grandbastien considère qu'il convient d'apporter aux centres " une attention grandissante ", car l'intégration des technologies nouvelles dans le système éducatif passe aussi par eux ; ils permettent un accès plus facile aux documents disponibles, - ce qui lui paraît essentiel dans la perspective de la professionnalisation du métier d'enseignant, d'une formation initiale faisant connaître ce qui est disponible et suscitant donc par la suite une demande plus forte qu'aujourd'hui. Et ils sont un élément incontournable dès qu'il s'agit de travail sur document : " le développement du travail autonome, du soutien individualisé aux élèves, le besoin grandissant de recherches de documents pertinents dans l'exercice de nombreuses professions sont d'autres raisons qui militent pour le développement de ces centres et de leurs utilisations pédagogiques avec des moyens efficaces et modernes, c'est-à-dire une gestion informatisée "¹⁴.

Elle distingue deux fonctions de l'informatisation : la fonction gestion et la fonction consultation pour les utilisateurs, enseignants et élèves qui doivent pouvoir trouver là les produits audiovisuels et informatiques en même temps que les documents écrits.

Cette approche de l'informatique (outil au service des élèves et des enseignants) est confirmée par un rapport du Conseil national des programmes (CNP) institué par le nouveau ministre, critique envers l'option informatique et négatif sur l'éventuelle création d'un module en lycée : " il convient d'enseigner en priorité non pas l'informatique discipline, mais l'informatique outil. L'introduction de l'informatique dans l'enseignement général du second cycle devrait donc avoir deux objectifs :

1. la familiarisation de tous les lycéens à l'utilisation d'un micro-ordinateur et de logiciels d'usage courant ;
2. l'aide à l'enseignement de toutes les autres disciplines "¹⁵.

Dans cette perspective, les CDI trouvent parfaitement leur place.

14

GRANDBASTIEN, Monique. *Les technologies nouvelles dans l'enseignement général et technique : rapport au secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique*. Paris : La Documentation française, 1989, p. 123.

15

CNP. *Propositions du Conseil national des programmes sur l'évolution du lycée : premier rapport, novembre 1990*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 1990, p. 96.

Dans le même temps, de la circulaire de 1986 au discours de Lionel Jospin au congrès de la FADBEN, puis à la création du CAPES en 1989, le rôle pédagogique des CDI est définitivement institutionnalisé.

Une mission " de nature essentiellement pédagogique " est confiée au documentaliste : responsable du centre de ressources documentaires multimédia, ce dernier assure une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire, en étroite liaison avec les professeurs de l'établissement¹⁶.

Son rôle est jugé primordial en ce qui concerne les nouvelles technologies : " l'introduction de l'ordinateur dans la vie courante [...] modifie considérablement le rapport de l'homme au savoir. [...] Au XXe siècle, un homme ou une femme cultivée sait où se trouve l'information, et sait trouver celle dont il a besoin, quand il en a besoin. [...] Les jeunes que nous formons auront à consulter des banques de données pendant toute leur vie. Être à l'aise dans ce type de recherches sera un facteur de réussite. Ainsi il y a un nouveau savoir-faire à faire acquérir aux élèves : la recherche documentaire sur ordinateur "¹⁷.

En fait, la circulaire de 1986, comme l'écrit Françoise Chapron, " prend acte de l'introduction des technologies nouvelles ", d'une nécessité de professionnalisation du documentaliste " gestionnaire du centre de ressources multimédia " qui doit aussi aider à " développer le plaisir de lire et de découvrir " et " contribuer à réduire les inégalités face au livre et de façon générale aux sources d'information "¹⁸.

16

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Mission des personnels exerçant dans les Centres de Documentation et d'Information : circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986. *BOEN*, 1986, n° 12, p. 1147.

17

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Discours du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au Congrès de la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Éducation nationale. *BOEN*, 29 juin 1989, n° 26, p. 1553-1555.

18

CHAPRON, Françoise. *L'essor des Centres de documentation et d'information. In Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Promodes ; Cercle de la librairie, 1992, p. 668.

Ce n'est qu'à partir de 1989 que l'attention se porte véritablement sur les nouvelles technologies et sur la nécessité d'une formation à leur usage, en même temps que le statut du documentaliste évolue avec la création du CAPES de sciences et techniques documentaires. La notion de pédagogie documentaire se substitue alors à celle de travail sur documents, impliquant une démarche plus globale (de la définition d'un objet de recherche jusqu'à la production et la communication de l'information), l'informatisation déborde peu à peu le cadre de la recherche documentaire (terme retenu par la circulaire de 1986) pour englober la maîtrise de l'information.

II Le développement du multimédia et des réseaux dans un contexte d'explosion documentaire et d'intégration à la pédagogie

À partir des années 1990, alors que l'informatique se banalise et que les outils deviennent de plus en plus faciles d'accès et conviviaux, multimédia et réseaux se développent dans les établissements scolaires : dès 1988 pour les cédéroms (date de leur apparition sur le marché français) et dès 1990 pour les réseaux locaux informatiques et audiovisuels, la Direction des lycées et collèges (DLC) prend l'initiative d'introduire ces technologies dans un certain nombre d'entre eux.

Les régions et les départements mettent sur pied d'ambitieux plans d'informatisation (multimédia et réseaux locaux), puis des opérations de raccordement au réseau internet. Cette politique volontariste accélère l'équipement des établissements, mais elle entraîne aussi une forte uniformisation dans le choix des produits ; les documentalistes, soucieux de pouvoir bénéficier de l'assistance technique et de l'accompagnement des instances académiques, s'en tenant généralement aux " recommandations " de ces dernières : quasi-monopole de Mémolog-BCDI à côté de logiciels marqués " éducation " comme SuperDoc ou Diderot-Polybase...

Une intégration progressive des TIC à la pédagogie

Dans le cadre de la rénovation pédagogique des lycées (*BOEN* n° 4, 23 janvier 1992), l'option informatique disparaît et l'atelier de technologies de l'information et de la communication est annoncé.

Dans le même temps, la charte des programmes (*BOEN* n° 8, 20 février 1992, p. 487-492) propose d'intégrer les nouvelles technologies (audiovisuel, informatique) aux programmes puisque ces dernières " modifient profondément la façon d'aborder certains contenus et certaines pratiques ". Le document d'accompagnement se doit de préciser " l'équipement ou le matériel nécessaires, l'apport éventuel des technologies, et pour les collégiens et les lycéens, les documents susceptibles d'être utilisés dans le cadre du CDI ".

Des pistes interdisciplinaires sont proposées autour de la recherche documentaire :

" sujets d'études, approches pédagogiques pluridisciplinaires et suggestions d'organisation pédagogique dans lesquelles interviennent, au lycée et au collège, les membres de l'équipe éducative, et en particulier les documentalistes pour ce qui concerne l'approche méthodologique des contenus (méthodes d'accès à l'information, de recherche et de traitement de matériaux documentaires divers) ".

L'informatique documentaire est alors l'objet d'expérimentations : " Pour une pédagogie documentaire, expériences de recherche documentaire en collège " rend compte d'une

action conduite pendant quatre ans (1989-1992) dans des CDI sélectionnés pour leurs pratiques innovantes. La publication insiste sur le caractère progressif, interdisciplinaire et transférable de la recherche d'information : les séquences pédagogiques, réalisées dans l'esprit des textes, en collaboration enseignants-documentalistes, portent essentiellement sur des activités de recherche documentaire ; les logiciels et cédéroms, déjà présents dans certains centres, sont encore peu intégrés à la pédagogie¹⁹.

Puis, alors qu'internet explose, une seconde vague d'initiatives politiques se met en place, en réaction au défi politique et technologique lancé par les États-Unis.

La société de l'information annoncée devient une réalité : initier l'ensemble des enfants à des outils qui se banalisent dans tous les actes de la vie quotidienne apparaît alors comme une exigence sociale pressante²⁰. L'outil numérique n'est plus seulement perçu comme un moyen de renouveler l'enseignement, mais aussi comme un outil culturel et un moyen de communication. Les discours sur l'école évoluent très vite.

Quelques mois après le plan d'action annoncé par les États-Unis pour développer les autoroutes de l'information, le Nouveau contrat pour l'école insiste sur la nécessité de relever le défi des nouvelles technologies ; les TIC sont présentées comme " de nouveaux moyens d'accès aux savoirs " dont il convient d'équiper les établissements : la proposition 127 annonce le renforcement de leur équipement " afin de garantir à tous l'égalité d'accès aux technologies audiovisuelles et à l'informatique ", tandis que la proposition 50 prévoit, " à terme ", la généralisation des CDI²¹.

19

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Pour une pédagogie documentaire, expériences de recherche documentaire au collège*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1994

20

POUTS-LAJUS, Serge et RICHE-MAGNIER, Marielle. *L'école à l'heure d'Internet : les enjeux du multimédia dans l'éducation*. Paris : Nathan, 1998, p. 42.

21

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Nouveau contrat pour l'école, Sorbonne (16 mai 1994)*. BOEN, 23 juin 1994, n° 25, p. 1734-1750.

Au niveau pédagogique, une place importante est accordée à la télévision, même si les autres supports, comme les cédéroms, doivent être pris en compte. Ces outils seront utilisés pour enseigner plus tôt les langues vivantes ou la musique et pour aider à l'orientation ; ils feront partie des options proposées dans tous les lycées.

Comme y invitait la charte, les nouveaux programmes intègrent cette approche de l'outil : une annexe " Apprendre au CDI " accompagne le projet de programme de 6e, bousculant un peu la conception traditionnelle de la transmission du savoir, mais elle ne sera pas reprise dans les programmes définitifs ; les nouvelles technologies sont cependant inscrites dans les textes, en lien avec les apprentissages documentaires, ce qui conduit la FADBEN* à consacrer un numéro spécial de Médiadoc à ce sujet.

Deux expérimentations récentes confirment cette évolution des pratiques :

- La première, menée de 1994 à 1997 dans huit CDI choisis pour leurs pratiques dans le domaine des TIC montre que les outils se sont diversifiés : logiciels, cédéroms, banques de données en ligne et réseaux sont maintenant intégrés à la pédagogie, les séquences sont toujours réalisées en interdisciplinarité, mais la recherche documentaire n'est plus qu'une première étape vers la production et la communication de l'information (avec internet notamment)²².
- La seconde, conduite de 1995 à 1997 dans le cadre d'un programme national d'innovations, se limite à l'utilisation pédagogique de produits multimédias (didacticiels, dictionnaires et encyclopédies, produits pour l'orientation, etc.) : même si les rapporteurs regrettent que les potentialités de ces outils soient sous-exploitées et que le pourcentage d'enseignants qui s'investissent dans la démarche reste faible, le bilan s'avère largement positif et met en valeur la fonction pédagogique du CDI²³.

Cette implication des documentalistes est aujourd'hui prise en compte par le Bureau des technologies nouvelles du ministère qui assure la coordination des dispositifs académiques pour le développement des TIC : comme toutes les disciplines (alors qu'elle n'en est pas une), la documentation dispose maintenant d'interlocuteurs académiques, chargés d'animer et de coordonner les travaux en documentation (enquêtes, analyse du PAF*, recension des publications).

22

Le compte rendu de cette action sera prochainement disponible auprès du CRDP de Caen.

23

FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Utilisation pédagogique des produits multimédias en CDI*. Paris : MEN, [1998], 51 p.

L'ouverture aux réseaux et la prise de conscience d'une nécessaire éducation à l'information

1995 est l'année de l'ouverture aux réseaux : treize académies participent au projet Renater, les premières connexions sont souvent réalisées à partir du CDI ; le mouvement s'accélère ensuite, certains établissements inaugurent leurs sites Web, et en avril 1997, le président de la République annonce l'accès de l'ensemble des établissements scolaires français au réseau avant la fin du siècle.

L'approche des technologies devient alors plus globale, à la fois prospective et très en prise avec les réalités du terrain. C'est à ce moment, comme l'a montré Michèle Mollard, que s'impose le concept de " culture de l'information " (*information literacy*) : devant la multiplication des sources d'information, chaque individu est invité à devenir " infolettré " s'il veut trouver sa place dans la société en tant que consommateur et producteur de savoirs. Dès lors, tous les textes mettent en avant la formation des enseignants et la question pédagogique²⁴.

Ainsi, la note du 24 avril 1997 insiste sur les compétences que l'école doit donner aux élèves en matière de technologies de l'information et de la communication " pour en faire des citoyens de demain, à la fois vigilants et adaptés au monde qui les entoure " : développement du sens critique et du jugement face au flux d'informations, maîtrise d'outils qui se banalisent, capacité à rechercher et traiter l'information, quels qu'en soient les supports. L'éducation à l'ensemble écrit-oral-image devient fondamentale et mérite l'attention renouvelée de tous les secteurs disciplinaires²⁵.

Les CDI occupent " une place essentielle " dans cette perspective car ils permettent l'accès d'un maximum d'élèves et d'enseignants aux nouvelles technologies : la diffusion des TIC " passe souvent par l'informatisation et l'aménagement des centres [...], par l'équipement des salles des professeurs, par des choix stratégiques en matière d'organisation dans le temps et dans l'espace et par la mobilisation réelle des équipes éducatives. "

Comme les nouveaux programmes, ce texte prend acte de la double fonction du CDI, à la fois structure de diffusion de l'information et lieu d'apprentissages documentaires. Les

24

MOLLARD, Michèle. *Les CDI à l'heure du management*. Villeurbanne : ENSSIB ; Paris : FADBEN, 1996, p. 121-129

25

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. L'enseignement scolaire et le développement des technologies d'information et de communication. *BOEN*, 1er mai 1998, n° 18, p. 1321-1325.

compétences attendues des élèves en matière de TIC et pour lesquelles tous les enseignants sont mis à contribution, ne paraissent pas très différentes de celles attendues de la formation à la recherche documentaire, telle que définie par la circulaire de 1986. Mais en fait, même si le CDI garde un rôle de premier plan, la maîtrise de l'information dont les documentalistes avaient pu " prendre le contrôle au sein des établissements scolaires ", imposant ainsi leur spécificité²⁶, est appelée à devenir la préoccupation de tous les enseignants.

C'est dans cet esprit qu'est préparée actuellement une circulaire sur " le développement des compétences documentaires des élèves de collège " ; le texte, dont la parution a été plusieurs fois reportée en raison de résistances institutionnelles, s'adresse d'abord aux enseignants de disciplines, invités à travailler en collaboration avec les documentalistes ; ces derniers, interlocuteurs privilégiés des principaux, seraient chargés de la coordination des actions de formation au sein de l'établissement. Une perspective inquiétante pour nombre d'entre eux qui, à l'instar de Daniel Warzager, craignent d'être ainsi " instrumentalisés "²⁷.

Devant le malaise provoqué par l'intégration des compétences documentaires dans les seuls programmes disciplinaires, la FADBEN, de son côté, a publié, en décembre 1997, un référentiel de " compétences en information-documentation " inspiré des modèles anglo-saxons dont il a le côté un peu mécaniste. La démarche adoptée en sept étapes (mise en projet, questionnement, repérage, récupération des données, lecture-écriture, production-communication, évaluation) fait le lien entre la consommation et la production d'informations tout en accordant une place importante aux technologies éducatives. L'objectif est de dépasser le stade de l'initiation improvisée pour une véritable formation concertée et progressive " dans une logique interdisciplinaire " et non plus " selon des approches approximatives et essentiellement isolées dans des logiques disciplinaires "²⁸.

26

SEIBEL, Bernadette. Les documentalistes des centres de documentation et d'information. *Dossiers d'éducation et formations*, 1995, n° 57.

Cette idée a été reprise, et développée en ce qui concerne les TIC, par M.A. Le Gouellec-Decrop.

(LE GOUELLEC-DECROP, Marie-Annick. *Les documentalistes des établissements scolaires : émergence d'une profession écartelée en quête d'identité*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation, Université de Nantes, 1997, p. 314-323. (Directeur de recherche : Marguerite Altet).

27

WARZAGER, Daniel. À propos... du projet de circulaire sur la documentation au collège. *INTER CDI*, septembre-octobre 1997, n° 149, p. 12.

En fait, ce texte entérine des pratiques existantes qu'il propose de systématiser ; et même s'il ne positionne pas vraiment le documentaliste en tant que spécialiste de l'enseignement documentaire, et le CDI en tant que lieu privilégié des apprentissages informationnels, son intérêt est de constituer un document d'appui, en l'absence de tout texte de référence actualisé²⁹.

Le programme d'action gouvernemental " pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ", présenté par Lionel Jospin au premier Comité interministériel pour la société de l'information le 18 janvier 1998, privilégie également l'approche pédagogique : par le développement des nouvelles technologies, il s'agit de " conduire les élèves à une démarche plus active " et de permettre aux enseignants d'échanger et de coopérer³⁰.

Mais, lorsqu'il est question du documentaliste, le texte met l'accent sur l'accès aux ressources et sur les compétences techniques et fait l'impasse sur l'éducation à l'information, pourtant son domaine spécifique d'intervention.

Le CDI est cité en tant que service de diffusion des ressources : " l'intégration des TIC dans les services de documentation sera développée. [Ils] constituent en effet un lieu privilégié pour l'accès de l'élève, de l'étudiant et de l'enseignant aux technologies de l'information et de la communication. " Et le documentaliste en tant que personne-ressource (Rubrique " pour assurer un développement cohérent ") : " un enseignant ou un documentaliste apte à devenir " personne-ressource " dans le domaine des technologies de l'information et de la communication devra être désigné par établissement ou par groupe d'écoles ".

28

Compétences en information-documentation : référentiel. *Médiadoc dossiers*, décembre 1997, p. 15.

29

La réponse à la question " où " former à la culture de l'information met au même niveau le CDI (cité en premier), la salle de formation spécifique, la salle réseau, la classe et " ailleurs ".

30

(Page consultée le 23 avril 1998) *Programme d'action gouvernemental : préparer l'entrée de la France dans la société de l'information*, [en ligne]. Adresse URL : http://www.enssib.fr/Enssib/%20resdoc/txtintegral/autres_trav.html

Néanmoins, en plaçant ainsi au premier plan la problématique des ressources et de leur accès, le développement des TIC est à l'origine d'une réflexion sur l'évolution de la fonction documentaire et sur la pratique de l'enseignement.

Déjà dans son rapport au Premier ministre, le sénateur Gérard pointait le risque de voir le documentaliste transformé en professeur de nouvelles technologies alors que son rôle est de former les élèves à la culture de l'information, en s'appuyant sur les enseignements disciplinaires³¹.

Guy Pouzard, dans son rapport sur " l'utilisation du multimédia dans les enseignements ", s'interroge également sur le report de l'utilisation des nouvelles technologies sur le CDI, en raison des réticences des enseignants et il propose d'engager une réflexion de fond sur le rôle du centre de documentation et sur les pratiques éducatives des enseignants. Selon lui, le CDI " doit devenir le centre nerveux de l'information et ne plus se cantonner dans un rôle purement documentaire ou d'espace de lecture tranquille ". Le documentaliste doit assurer une fonction pédagogique mais aussi une fonction de veille, au service de tous les membres de la communauté éducative. C'est la condition essentielle à l'appropriation de l'outil numérique par les enseignants et les élèves³².

Françoise Ferry et Michel Poupelin insistent aussi sur l'appropriation collective de l'outil : " la mission documentaire n'est pas le propre des documentalistes mais celui de l'ensemble de l'équipe éducative, de l'ensemble des enseignants, chaque " ingénieur de l'enseignement ", qu'il soit enseignant ou documentaliste, ayant à y jouer un rôle spécifique ", d'après eux d'ailleurs, " les nouvelles technologies peuvent utilement servir de point de repère pour juger de la métamorphose en cours "³³.

31

GÉRARD, Alain. *Réseaux et multimédia dans l'éducation : rapport au Premier Ministre*. Paris : Sénat, mai 1997, 112 p.

32

POUZARD, Guy. (Page consultée le 23 avril 1998). *Utilisation du multimédia dans les enseignements*, [en ligne]. Adresse URL : http://www.ac-amiens.fr/college60...e_montataire/rapportpouzard2.html

33

FERRY, Françoise et POUPELIN, Michel. À l'école du village planétaire. *Administration et éducation*, 4e trimestre 1996, n° 72, p. 13 et 22.

Il est vrai que le développement de l'ingénierie éducative a agi comme un révélateur, installant un nouveau rapport à l'information et au savoir, et transformant l'acte pédagogique.

Dans " la société de l'information ", les acquisitions de connaissances ne s'effectuent plus seulement au cours de la formation initiale et les enseignants ne sont plus les seuls dispensateurs de savoirs, même s'ils continuent à avoir un rôle de premier plan dans la formation des élèves. Les textes d'ailleurs, en introduisant la dimension documentaire dans les programmes et en insistant sur l'interdisciplinarité, " désacralisent " les lieux d'enseignement et l'enseignement, et remettent en cause la relation sacré/profane jusque-là prévalante dans le rapport professeur/documentaliste et salle de classe/CDI³⁴.

Dans le même temps, le CDI est devenu un dispositif complexe, " un outil stratégique de l'apprentissage ", à la fois " centre " (mais pas " lieu unique ") de l'information-documentation dans l'établissement et " élément " d'un réseau plus vaste, aujourd'hui ouvert sur le monde³⁵. Les missions du documentaliste se sont élargies (avec un rôle de veille notamment) alors que l'éducation à l'information n'apparaît plus de sa seule compétence.

Cette situation est paradoxale et source d'inquiétude pour nombre d'entre eux soucieux de ne pas se laisser " enfermer " dans une fonction d'ajustement ou d'auxiliarat pédagogique, comme certains propos peuvent le laisser craindre..., mais elle peut aussi être l'occasion d'une remise à plat et d'une clarification de leurs " missions " à l'heure du numérique. La profession semble résolument engagée dans cette voie aujourd'hui.

Même introduites comme un simple outil au service de l'enseignement, les TIC paraissent donc à l'origine d'un formidable bouleversement de notre système éducatif qu'elles ont fait entrer dans l'ère de l'information et de la communication : elles influent sur les rôles des

34

BRAUN, Jean-Paul. *Eléments pour une réflexion sur l'identité professionnelle : documentaliste de CDI*. Mémoire de DEA, Nancy, 1992. (Directeur de recherche : Gérard Fath). Cette idée a été reprise par Michèle MOLLARD (*op. cit.*, p. 39-40).

35

VAN CUYCK Alain, BERGER Patrice, CHOFFAT Bernard, GARDIEN Joëlle et MORIN Christine. *Rôles et enjeux des centres de documentation et d'information dans l'innovation pédagogique en Rhône-Alpes (Académie de Lyon) : rapport final*. Université Jean Moulin, Lyon 3, 1998, p. 246.
Adresse URL : http://www.enssib.fr/Enssib/%20resdoc/txtintegral/autres_trav.html

documentalistes, des enseignants et des élèves et apportent une toute autre dimension aux activités documentaires.

La formation documentaire, nous l'avons vu, a d'ailleurs beaucoup évolué avec le temps, parallèlement à l'histoire des technologies intellectuelles :

- dans les années 80, alors que la notion de pédagogie documentaire se substitue à celle de travail sur documents, l'informatisation déborde peu à peu le cadre de la simple recherche documentaire pour englober la maîtrise de l'information (analyse et synthèse de l'information).
- puis au milieu des années 90, avec l'ouverture aux réseaux, le concept de " culture de l'information " (*information literacy*) s'impose, impliquant une démarche plus générale, de la formulation d'un besoin d'information jusqu'à la transformation de l'information obtenue en connaissance.

Même si ces glissements sémantiques (de " document " à " information " et à " connaissance") peuvent paraître réducteurs - document et information étant indissociablement liés -, ils méritent une attention particulière car ils rendent compte d'une réflexion en train de se construire autour du concept d'éducation à l'information, appuyée par les contributions complémentaires de chercheurs en sciences de l'éducation et en sciences de l'information.

Les CDI se retrouvent ainsi, encore une fois, placés en première ligne, tandis que les documentalistes sont amenés à se positionner face aux attentes contradictoires de l'institution à leur égard. Après une période de simple innovation pédagogique, est venu aujourd'hui le temps de pratiques plus réflexives, inscrites dans une problématique de recherche et de professionnalisation.

Les études qui se développent à l'initiative de la profession elle-même (maîtrises, DEA et thèses) témoignent de cette évolution et ouvrent des voies intéressantes ; les nouvelles technologies jouant un rôle non négligeable dans cette dynamique.

Références bibliographiques

ARSAC, Jacques. L'informatique documentaire. *INTER CDI*, septembre-octobre 1983, n° 65, p. 46. (article paru initialement dans le bulletin du Centre des hautes études internationales d'informatique).

BRAUN, Jean-Paul. *Éléments pour une réflexion sur l'identité professionnelle : documentaliste de CDI*. Mémoire de DEA, Nancy, 1992. (Directeur de recherche : Gérard Fath).

CHAPRON, Françoise. *L'essor des Centres de documentation et d'information. In Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques au XXème siècle, 1914-1990*. Paris : Promodes ; Cercle de la librairie, 1992.

CNP. *Propositions du Conseil national des programmes sur l'évolution du lycée : premier rapport, novembre 1990*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, 1990.

FERRY, Françoise et POUPELIN, Michel. À l'école du village planétaire. *Administration et éducation*, 4e trimestre 1996, n° 72, p. 13 et 22.

FADBEN. Des micro-ordinateurs dans les CDI, pour quoi faire ? *INTER CDI*, juillet-août 1983, n° 64.

FADBEN. Compétences en information-documentation : référentiel. *Médiadoc dossiers*, décembre 1997, p. 15.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Orientations pour l'informatique dans l'enseignement. *BOEN*, 7 novembre 1985, n° 39, p. 2778-2780.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Les centres de documentation et d'information : rapport du stage de formation continue d'initiative nationale, 25, 26, 27 mars 1987*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1987, 206 p.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Loi d'orientation sur l'éducation. *BOEN*, 31 août 1989, n° spécial 4.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Plan de modernisation du service public de l'Éducation nationale*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1991, fiche action n° 11 Développer les centres de documentation et d'information (CDI), p. 85-88.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Mission des personnels exerçant dans les Centres de Documentation et d'Information : circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986. *BOEN*, 1986, n° 12.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. Discours du ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au Congrès de la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'Éducation nationale. *BOEN*, 29 juin 1989, n° 26, p. 1553-1555.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Pour une pédagogie documentaire, expériences de recherche documentaire au collège*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1994.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. *Nouveau contrat pour l'école, Sorbonne (16 mai 1994)*. *BOEN*, 23 juin 1994, n° 25, p. 1734-1750.

FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Utilisation pédagogique des produits multimédias en CDI*. Paris : MEN, [1998], 51 p.

FRANCE. Ministère de l'Éducation nationale. L'enseignement scolaire et le développement des technologies d'information et de communication. *BOEN*, 1er mai 1998, n° 18, p. 1321-1325.

GÉRARD, Alain. *Réseaux et multimédia dans l'éducation : rapport au Premier Ministre*. Paris : Sénat, mai 1997, 112 p.

GRANDBASTIEN, Monique. *Les technologies nouvelles dans l'enseignement général et technique : rapport au secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique*. Paris : La Documentation française, 1989.

LEGRAND, Louis. *Pour un collège démocratique : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : La Documentation française, 1983.

LE GOUELLEC-DECROP, Marie-Annick. *Les documentalistes des établissements scolaires : émergence d'une profession écartelée en quête d'identité*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation, Université de Nantes, 1997, p. 314-323. (Directeur de recherche : Marguerite Altet).

MIGEON, Michel. *La réussite à l'école*. Paris : CNDP, 1989.

MOLLARD, Michèle. *Les CDI à l'heure du management*. Villeurbanne : ENSSIB ; Paris : FADBEN, 1996, p. 121-129.

PERETTI, André (de). *La formation des personnels de l'éducation nationale : rapport au ministre de l'Éducation nationale*. Paris : La Documentation française, 1982.

POUTS-LAJUS, Serge et RICHE-MAGNIER, Marielle. *L'école à l'heure d'Internet : les enjeux du multimédia dans l'éducation*. Paris : Nathan, 1998.

POUZARD, Guy. (Page consultée le 23 avril 1998). *Utilisation du multimédia dans les enseignements*, [en ligne]. Adresse URL : http://www.ac-amiens.fr/college60...e_montataire/rapportpouzard2.html

PROST, Antoine. *Les lycées et leurs études au seuil du XXIe siècle : rapport au Directeur des lycées*. Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 1983.

SEIBEL, Bernadette. Les documentalistes des centres de documentation et d'information. *Dossiers d'éducation et formations*, 1995, n° 57.

VAN CUYCK Alain, BERGER Patrice, CHOFFAT Bernard, GARDIEN Joëlle et MORIN Christine. *Rôles et enjeux des centres de documentation et d'information dans l'innovation pédagogique en Rhône-Alpes (Académie de Lyon) : rapport final*. Université Jean Moulin, Lyon 3, 1998, p. 246. Adresse URL : http://www.enssib.fr/Enssib/%20resdoc/txtintegral/autres_trav.html

WARZAGER, Daniel. À propos... du projet de circulaire sur la documentation au collège. *INTER CDI*, septembre-octobre 1997, n° 149, p. 12.

Pour citer ce document :

Maury, Yolande. Entre recherche documentaire et culture de l'information : une histoire des TIC au CDI. *Inter-CDI*, juin 1999, n° 160, p. 12-20. (Technologies au CDI : retour sur le passé). Disponible en ligne : http://www.intercdi-cedis.org/spip/intercdiarticle.php?id_article=82